



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 septembre 2025 A 20 HEURES 30

**Délibération n° 2025 09 15-09- MARCHE PUBLIC-Création des
membres du jury du projet de création d'un réseau de chaleur**

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 08/09/2025
En exercice :	33	
Présents :	20	Affichage de la convocation : 09/09/2025
Pouvoirs :	11	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 16/09/2025
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Brigitte REGIS-MOREAU.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à Mme Béatrice DUMORTIER M Sylvere MATHIEU donne pouvoir à Mme Brigitte REGIS MOREAU M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à M Gerbert RAMBAUD M Gérard DUPLAT donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Fatima FERNI donne pouvoir à M Daniel JULLIEN M Philippe LARGE donne pouvoir à M Olivier DEROZARD Mme Genevieve HECTOR donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES M Sylvain BARCET donne pouvoir à Mme Sandrine ARNAUD Mme Aline DURAND donne pouvoir à M Stéphane GILLET Mme Chantal ROCHE donne pouvoir à Mme Danielle CHARVOLIN M Rémi GILLET donne pouvoir à M Daniel MALOSSE		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON M Christian NEUVILLE		

Mme Béatrice DUMORTIER est élue Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans le cadre du schéma directeur des réseaux de chaleur réalisé par le Syndicat de l'Ouest Lyonnais, la commune de Vaugneray a pu bénéficier d'une pré-étude de faisabilité pour créer un réseau de chaleur bois énergie. Le projet pourra assurer le chauffage et la production d'eau chaude des écoles du centre de Vaugneray, des logements de fonction et des locaux de la Gendarmerie, d'un gymnase, d'un EHPAD, d'une école de musique et d'un immeuble de logements locatifs sociaux.

Le projet prévoit la construction puis l'exploitation d'une production centrale par PAC EAU/EAU sur géothermie + appoint et de son réseau de chaleur. Les besoins exprimés sont de l'ordre de 1,5 GWh/an.

Il prévoit la création d'une chaufferie centrale d'une puissance totale de 860 kW, la répartition géothermie / gaz devra permettre de couvrir la part des consommations la plus élevée possible par les pompes à chaleur.

Le projet est composé d'une chaufferie géothermie avec appoint gaz et d'un réseau de chaleur.

Il est prévu que tous ces bâtiments soient raccordés pour la première saison de chauffe 2026, les installations devront être prêtes pour une mise en essais au plus tard le 31 juillet 2026 et une mise en fonctionnement le 01 octobre 2026.

Le cabinet d'ingénierie CEBATEC a été désigné pour accompagner la commune dans la formalisation d'un Marché Global de Performance et de suivre la réalisation de l'ouvrage. Le groupement d'entreprises choisi supportera les sous-performances.

Il est nécessaire de procéder à une consultation en vue de la passation d'un marché public global de performance-Conception, réalisation, exploitation et maintenance d'une production centrale par géothermie et de son réseau de chaleur sur la commune de Vaugneray (69)

Conformément au code de la commande publique, cette procédure requiert la constitution d'un jury de concours.

Le jury de concours se réunira d'abord pour examiner les candidatures et sélectionner 4 participants, sur la base de critères clairs et non discriminatoires indiqués dans l'avis d'appel d'offres.

Le jury de concours se réunira ensuite pour examiner les projets des 4 candidats admis à concourir, de manière anonyme. Un classement sera établi sur la base de critères indiqués dans l'avis de concours et consigné dans un procès-verbal signé des membres du jury.

Au vu du procès-verbal et de l'avis du jury, la commune choisira le ou les lauréat(s) du concours avec qui sera conclu un marché global de performance.

Conformément à la réglementation, les candidats admis à concourir et ayant remis des prestations conformes au règlement de concours bénéficieront chacun d'une prime de 10 000 € HT.

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :
31 suffrages exprimés : 31 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés***

AUTORISE l'organisation et le lancement d'un marché global de performance dans les conditions précisées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents,

APPROUVE la composition du jury de concours, comme suit :

- Daniel JULLIEN, Président du jury,
- Daniel MALOSSE, Gérard DUPLAT, Henri COQUARD, Béatrice DUMORTIER, Roland BADOIL, membres titulaires de la commission d'appel d'offres de la Commune de Vaugneray,
- 4 personnalités indépendantes ayant la même qualification que celle exigée des candidats et représentant 1/3 du jury de concours, ces quatre membres étant désignés nominativement par le Président du jury par arrêté ultérieur.

PRÉCISE que le président pourra inviter à participer aux séances du jury et avec voix consultative, tout agent compétent en la matière qui fait l'objet de la consultation, un représentant du Service de Gestion Comptable de Givors, un représentant des administrations gestionnaires des bâtiments raccordés, un représentant des financeurs et un représentant de la Commission Evolution Durable de la commune.

APPROUVE le montant de la prime versée aux 4 candidats admis à concourir, d'un montant de 10 000 € HT,

APPROUVE le montant des indemnités versées aux architectes désignés pour siéger au sein du jury : maximum de 431 € par jour ou 215,50 € par demi-journée, complétée par le remboursement des frais de déplacement sur présentation des justificatifs correspondants,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2025.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

17.09.2025

et de la publication en mairie le

17.09.2025

La secrétaire
Béatrice DUMORTIER

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délibération n° 2025 09 15-09- MARCHE PUBLIC- Création des
membres du jury du projet de création d'un réseau de chaleur

Date de décision: 15/09/2025

Date de réception de l'accusé 17/09/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 2025091509_09

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20250915-2025091509_09-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .3 .2

Institutions et vie politique

Désignation de représentants

Autres

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2025 09 15-09- MARCHE PUBLIC-Création des membres du jury du
projet de création d'un réseau de chaleur.pdf (99_DE-069-200047785-
20250917-2025091509_09-DE-1-1_1.pdf)